

## CONFEDERATION SUISSE REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

## OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI

Vu l'article 2 de la loi fédérale du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de services; Vu l'article 3 de la loi cantonale sur le service de l'emploi et la location de services (RSG J 2 05) du 18 septembre 1992: - 1 1111 2021

Vu la décision rendue par l'Office cantonal de l'emploi le

l'entreprise ci-dessous recoit l'

## AUTORISATION

de pratiquer

## LE PLACEMENT PRIVE

Entreprise:

Rising Management Sports Agency SNC

Adresse:

Route de Suisse 148

1290 Versoix

Responsable(s): Monsieur Nicolas ROSEIRA GASBARRO – 7 juin 1993 – Etoy (VD)

L'autorisation l'habilite à pratiquer le placement privé en Suisse, sous réserve du respect des conditions fixées par les autorités compétentes.

Branches et professions : Sportif

Date : autorisation délivrée le - 1 !!!!! 2021

Juriste

aurence CRASTAN EVRARD